

s'étale sur trois à six mois, est constitué de trois temps : une évaluation individuelle, cinq séances collectives en groupe de parole de six ou sept personnes et un bilan en tête-à-tête. Charline Olivier et Jean-René Gouriou présentent d'abord le cadre, s'assurent de la capacité du participant à intégrer un groupe et identifient ses problématiques en lui demandant de raconter les faits. « *Je me sens frustré, je ne suis pas un délinquant, proteste le jeune homme présent. Oui, je l'ai harcelée au téléphone. Oui, je l'ai brutalisée en boîte de nuit. Oui, c'était malveillant, mais je n'ai pas envie d'en reparler.* » Ce à quoi les professionnels rétorquent : « *Si, on est justement là pour ça.* » La plupart des stagiaires ont entre 30 et 50 ans, sont en situation d'emploi et pères de famille. Toutes les catégories socioprofessionnelles et les durées de vie en couple sont représentées. La moitié d'entre eux sont séparés de la victime, l'autre non.

#### LA CONFRONTATION AUX AUTRES « COUPABLES »

Les séances collectives permettent ensuite à chacun de raconter son histoire, puis d'exprimer son ressenti sur celle des autres. « *On trouve des dénominateurs communs et on réfléchit collectivement à la question : comment aurait-on pu faire autrement ?* », commentent les animateurs de Nell. A la troisième séance, le groupe invite un professionnel (conseillère conjugale, psychiatre, travailleur social, etc.) en lien avec la problématique commune trouvée pour envisager quel tiers aurait pu être sollicité afin de dépasser la situation de crise. « *Puis on identifie les vulnérabilités de chacun et on travaille de nouveaux scénarios en cas de crise potentielle* », ajoute Jean-René Gouriou. Ces groupes de paroles débutent par un tour de table qui donne à chacun l'occasion de faire part aux autres de son évolution. « *Moi, c'est la cata* », soupire un homme. « *Allez, ça va aller, on est tous ensemble* », répond un autre, un peu ironique. La prise en charge est collective, sauf dans de rares cas où elle devient individuelle, lorsque le participant présente des troubles de l'altérité ou une pathologie mentale. La perspective du collectif soulage certains : parler devant des coupables des mêmes faits semblerait plus simple. Mais elle effraie la plupart : « *Ils disent*

*qu'ils n'ont rien à faire avec des hommes violents, qu'ils ne sont pas comme ça, eux* », rapporte Charline Olivier.

Le groupe permet à chacun de se responsabiliser, avec des obligations de confidentialité et de ponctualité. Et au fil du temps, l'expérience de la confrontation aux autres est majoritairement vécue comme positive. « *Ils ont peu ou pas communiqué dans leur couple, retrace l'assistante sociale. Le récit leur*



**Charline Olivier et Jean-René Gouriou reçoivent les usagers de Nell pour un groupe de parole.**

*permet de parler et d'assumer.* » Ecouter les histoires des autres, et s'exprimer sur elles, balaie les *a priori* et invite à se décentrer. « *Ils démystifient l'idée qu'ils ont de la violence et d'eux-mêmes. Au départ, beaucoup disent : "Je ne l'ai jamais frappée !" Mais a-t-elle eu peur ? Oui, alors c'est de la violence* », constate le psychologue. Dans le groupe, une bienveillance se met en place. Non que ces hommes se félicitent les uns les autres, mais ils expérimentent l'avis des autres, voire leur désaccord, sans le rejet – « *alors qu'en couple, ils ont souvent associé "elle n'est pas d'accord" à "elle ne m'aime pas"* ». Pour l'équipe, ce recours à l'expression personnelle est essentiel. « *Ils ne s'approprieraient pas un simple stage théorique ou pédagogique qui ne modifierait ni leurs comportements, ni leurs positionnements psychologiques* », estime Jean-René Gouriou.

Dans le groupe de cette matinée, un homme annonce que sa femme a quitté le domicile. « *Avez-vous été violent ?* », interrogent les professionnels. « *Pas du tout. Je n'ai pas le droit, il n'y a rien à faire. Je ne veux pas finir en prison.* » Jean-René Gouriou pointe : « *Vous avez*

*évolué, vous avez été capable de distance, sans violence.* » Le processus vise à cette évolution des comportements en se fondant sur le potentiel de chaque participant. « *On leur dit que le procureur les estime capables de réfléchir à leurs actes*, précise Nell. *Ce n'est pas un groupe d'hommes violents, mais d'hommes ayant eu un comportement violent, qui peuvent opter pour une démarche positive et dépasser leurs problèmes.* » Ce qui est le but de ce cheminement. Une audience au tribunal permet de se confronter à l'interdit social, *via* la peine prononcée. « *Mais cela se passe rapidement, et dans un contexte où la personne se défend, ce qui est normal*, convient le magistrat Thierry Pocquet du Haut-Jussé. *Le stage, en revanche, est une démarche individuelle au long cours qui permet une évolution de l'état d'esprit*